



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 février 2011

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 53 Conseillers et Conseillères.

Il y a 16 excusés (Mmes Ahimara Buffat, Waltraud Casson, Claudia Cela, Corinne Hug, Maëlle Meigniez, Isabelle Monney, Maria Teixeira et MM: René Barioni, Stéphane Baumgartner, Heinz Beutler, Martial Cosandier, Noël Dewarrat, Jean Egger, Moritz de Hadeln, Roland Vallotton, Christian Vernex). 1 absente (Marie-José Bratcov).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Il rappelle que chaque intervenant à qui il accorde la parole doit s'adresser debout à l'Assemblée et parler avec le micro, sans cela, il l'interrompt.

Le bureau du Conseil a reçu deux interpellations.

Interpellation de M. David Mayer «Pour que nos élus puissent être formés sans être déformés par les dossiers communaux».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Mayer s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Mayer répond par l'affirmative.

Interpellation au nom du GdG représenté par Mme Gilliand «Concernant un éventuel futur Centre commercial à la place du Supermarché COOP à Vich».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à Mme Gilliand si elle désire développer l'interpellation séance tenante. Mme Gilliand répond par l'affirmative.

Les interpellations seront ajoutées à l'ordre du jour et jointes au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2010.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 97** relatif au remplacement de la conduite d'eau potable reliant la source du Montant au réservoir de Château Grillet, sous la RC 29d reliant Coinsins à Genolier.

6. **Préavis municipal N° 98** relatif au postulat de M. Michael Rohrer demandant d'étudier «L'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune».

Première lecture

7. **Préavis municipal N° 99** relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.
8. **Préavis municipal N° 100** concernant le Plan directeur régional, volet stratégique.

Autres objets

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. J.-M. Favez «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que des familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs».
10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement.
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christine Girod & Consorts «Nouvelle loi sur la police: quelle est la position de la Municipalité?»
12. Interpellation de M. David Mayer «Pour que nos élus puissent être formés sans être déformés par les dossiers communaux».
13. Interpellation au nom du GdG représenté par Mme Gilliand «Concernant un éventuel futur Centre commercial à la place du Supermarché COOP à Vich».

Divers

14. Divers + Propositions individuelles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 décembre 2010.

- La discussion est ouverte.
- Le bureau a reçu deux demandes justifiées de modification du procès-verbal. L'une de la part de M. Philippe Martinet. En effet, suite à l'écoute plus attentive de l'enregistrement de la séance, la modification concerne son intervention en page 13. Le président donne lecture de l'intervention, M. Martinet: «*rappelle que M. Favez présidait la Commission du Conseil où l'on prédisait qu'en adhérant au réseau, Gland perdrait sa marge de manœuvre, au vu de l'inertie de certains villages. Et que c'est donc au moment de s'y engager qu'il fallait réfléchir, pas après*». L'autre de la part de M. Jean-Michel Favez, point 12, milieu de la page 12, l'intervention précise est: «... dans la mesure où ceux-ci étaient déjà le résultat *de concessions importantes* de la part de Gland...».
- M. Collaud: page 5 sous patinoire, il ne s'agit que d'une personne: Félicitations aux équipes de M. *Hugo Schupbach* et non pas de: MM. Hugo et Schupbach pour . . .
- Les corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2010.

3. Communications du bureau

Le dicton du jour: «Tu reconnaîtras la loyauté chez autrui en ce qui, te fréquentant, il ne te laissera pas espérer de bons services, ni surtout en craindre de mauvais»
(Livre, de Giacomo, Comte Leopardi (1798 – 1837), poète et philosophe italien).

- Comme vous avez pu le constater, la campagne électorale est maintenant officiellement lancée avec le dépôt des listes des candidats et le tirage au sort des numéros de liste effectué en toute impartialité le 24 janvier 2011.

Le nombre de candidats est de 116 et il y a 5 partis ou groupes politiques, à savoir dans l'ordre des numéros de liste: les Verts de Gland, les Socialistes, le GDG, l'UDC et les Libéraux-Radicaux. Le président est heureux de constater le nombre de jeunes candidats et qu'au moins la moitié du Conseil communal actuel se représente, cela démontre l'intérêt des citoyens glandois à la vie politique communale, ce qui est enthousiasmant. Il portera une attention particulière à ce que le Conseil communal ne soit pas le prétoire d'un débat électoraliste. Il faut se concentrer avant tout et prioritairement sur les objets importants qui nous attendent jusqu'à la fin de cette législature. Le bureau remercie par avance les Conseillers pour leur disponibilité et leur active participation aux dépouillements des élections, et le président de rappeler les dates des dimanches qu'il est opportun de réserver: 13 mars, 3 avril, 15 mai et 5 juin.

- Sur demande de la Préfecture, le bureau rappelle les conditions de qualité d'électeur pour les personnes étrangères: *«Toutes personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis 3 ans au moins».*
- L'assermentation des Conseillers et Conseillères aura lieu le 16 juin 2011 à 18h00 pour la législature 2011 – 2016, laquelle prendra effet au 1^{er} juillet 2011. Il précise que la nouvelle composition du Conseil communal n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} juillet 2011 et que la séance du Conseil communal du 23 juin se tiendra bien avec la composition du Conseil communal actuelle.
- Le 28 décembre 2010, reçu la démission de M. Lambelet-du-Gay, dont lecture est faite. Son remplaçant sera nommé lors du prochain Conseil.
M. Lambelet-du-Gay faisait également partie de la Commission de recours en matière d'impôts. Le Bureau a décidé de ne pas procéder à son remplacement jusqu'à la fin de la législature.
- Le 9 janvier 2011, reçu les remerciements de la part de l'Association des Cartons du Cœur de la Côte, pour le don versé de Fr. 1'650.--, suite au dernier Conseil de 2010, lecture en est faite.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Réseau d'accueil des Toblerones:** le Conseil intercommunal du Réseau des Toblerones a accepté la nouvelle tarification qui était une attente très forte non seulement de la part des parents mais aussi des communes. C'est une première étape importante dans la construction du Réseau, devrait suivre la mise à disposition de places de manière importante, puisque nous sommes encore assez loin de l'objectif fixé avec le plan de développement accepté lors de l'adhésion de la commune dans le cadre de ce réseau.
- **RailFair:** le partenariat entre les CFF, la Police cantonale et la ville de Gland permettra, au début du 2^{ème} semestre 2011, la mise en place du concept RailFair à la gare de Gland.
- **Personnel communal:** le 1^{er} février 2011, M. Virgile André a été nommé boursier communal pour remplacer M. Félix qui partira bientôt à la retraite. M. Félix s'occupe de clôturer les comptes de 2010 et laisse les opérations 2011 à son successeur. Engagement au 1^{er} mars 2011 à la bourse comme aide-compable à 100% de Mlle Mélanie Schärer. Le 1^{er} avril 2011, engagement d'un collaborateur à la Voirie et le 1^{er} mai 2011, engagement d'un ingénieur civil/rural au Service infrastructure et environnement (SIE). En attente de signatures pour ces deux contrats, les noms des collaborateurs seront communiqués ultérieurement. Des recrutements sont en cours, à savoir: un délégué/e à la communication, poste à 50% et recherche de personnel pour le Centre aéré.
Recrutement à venir: un chef pour le Service bâtiments et urbanisme (SBU).
- **Accès au site de Gland.ch:** en voulant accéder au site www.gland.ch, certaines personnes ont eu la surprise de voir s'ouvrir, à la page d'accueil, une entreprise spécialisée dans les coffrets de luxe. L'incident a eu lieu par deux fois, le problème est aujourd'hui connu et ne devrait pas se reproduire.
- **Divers:** l'Association des Cartons du Cœur de la Côte informe les Autorités de l'organisation, sur inscription, de son premier souper de soutien, le samedi 12 mars dès 19h à la salle de Montoly.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** en accord avec l'Etablissement primaire de Gland, la Municipalité a décidé d'apporter une nouvelle affectation au collège de la Dôle. Par conséquent, il ne sera plus réservé à l'enseignement d'ici au terme de la présente année scolaire. Les locaux seront entièrement affectés aux besoins de l'Unité d'accueil pour écoliers de La Dôle et de l'Administration communale. Les parents des élèves, 1^{ère} année du cycle initial actuellement enclassés dans ce bâtiment, ont déjà été informés par l'Etablissement et tous les parents dont les enfants vont commencer l'école en août seront avertis lors de la séance de présentation du cycle initial le 15 février prochain.

L'Etablissement secondaire va expérimenter un système de coaching entre élèves pour les devoirs surveillés. Pour le moment, une dizaine d'élèves de 5^e année seront coachés par des élèves de 7^e pour faire leurs devoirs, à raison de 2 fois par semaine. Ce modèle se base sur un concept développé à Cossonay, à la satisfaction de tous.

- **Jeunesse:** le centre aéré sera ouvert durant l'entier des vacances scolaires d'été, pour un accueil de maximum 21 enfants par jour. Les inscriptions seront ouvertes dès le mois de mars.

- **Transports scolaires:** la Municipalité s'est déterminée concernant la réorganisation du Transport Urbain de Gland. Un nouveau tracé devrait voir le jour avec un horaire à la demi-heure dans chaque direction. L'amplitude sera augmentée de 6h à 20h et les bus fonctionneront également pendant les vacances scolaires. En remplacement du Publicar, une délégation aux taxis de la ville est à l'étude pour le samedi en journée et les vendredis et samedis soirs. La mise en œuvre du nouveau transport nécessitera des aménagements routiers, notamment au niveau des arrêts de bus. Elle devrait se faire en décembre 2012, simultanément avec le nouvel horaire CFF.

- **Culture:** le réaménagement du Foyer du théâtre est pratiquement terminé. Reste encore à se déterminer sur le nouveau mobilier. Actuellement, Mme Simone Monney expose ses toiles jusqu'à la fin du mois. Les travaux d'acoustique sont en cours, la fin est prévue pour le mois de mars. La Municipalité a répondu favorablement à la demande du canton de Vaud pour mettre sur pied la Carte Culture de Caritas telle qu'elle se pratique dans d'autres cantons. Cette carte permet aux personnes socialement défavorisées de bénéficier de réductions sur des offres culturelles. Ainsi, des réductions de 70% seront proposées sur la programmation du théâtre de Grand-Champ. La fête de la musique se déroulera le samedi 18 juin. Les dossiers de candidature pour les groupes sont à envoyer au Greffe jusqu'au 15 février. Tous les renseignements se trouvent sur le site Internet de la commune.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Patinoire:** la Municipalité, vu le succès enregistré, a décidé d'ouvrir les horaires de la patinoire les lundis et jeudis après-midi en offrant des cours d'initiation au hockey qui sont donnés par M. Schupbach. Le lundi, ouverture supplémentaire pour les écoles sur demande. A fin janvier, 6'800 paires de patins avaient été louées et 960 heures de travail avaient été effectuées par l'équipe de la patinoire, cela sans compter le travail effectué par le SIE, la Bourse, le Greffe, la Voirie et les Pompiers.

- **Social:** le prochain Forum qualité de vie des aînés se tiendra le 18 février à 17h. Le but principal étant les résultats du "bilan diagnostic communautaire". 5 groupes devront travailler sur des thèmes, l'objectif étant de canaliser les besoins pour arriver à 3 ou 4 idées fortes et prioritaires par thème.

Avec les arrivées de MM. Jean-Michel Favez, Daniel Richard, Yvan Tiya et Gérard Huguet, le nombre de Conseillers présents passe à 57.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Cité de l'énergie**: le plan d'actions a été résumé par Mme Dios, notre déléguée à l'énergie. Il s'agit d'un document assez indigeste à parcourir. Il sera prochainement en ligne sur le site de la commune et les Conseillers sont invités à aller le consulter. Il s'agit d'un gros challenge pour arriver au label 2012.
- **Analyse des faux-plafonds et amiante, bâtiments scolaires, préavis 69**: le rapport de l'expert a été rendu. Il en est ressorti que le seul problème d'amiante nécessitant une action rapide a été réglé par le changement de la couverture des couverts à vélos de Grand-Champ. La présence d'amiante a été décelée à quelques endroits, mais ne demande pas d'action immédiate. Seul un contrôle tous les cinq ans est nécessaire. Certains faux-plafonds ont été recensés avec des malfaçons. Ils seront sécurisés et un préavis sera probablement déposé ces prochains mois. Aucun risque d'effondrement n'a été détecté.
- **Bâtiment «Tetris», chemin de la Chavanne**: 2 investisseurs ont répondu favorablement. La Municipalité a choisi l'un des deux et une réunion est agendée le 4 février afin de définir la base de l'avant-projet qui sera remis dans les trois mois pour arriver à un coût de construction de 15%.
- **Centre sportif «En Bord», vestiaires, préavis 63**: les travaux sont terminés, il ne reste que quelques finitions à faire. La mise à disposition est prévue pour mars 2011.
- **Place de la gare**: début des travaux mars 2011. Des séances de coordination avec les CFF sont prévues les 11, 17 et 20 février. La place devrait être rendue à fin octobre pour passer l'hiver et permettre le tassement. La pose du revêtement définitif est prévue pour avril-mai 2012.
- **Rapport zone 30km/h Nord**: le rapport rendu par M. de Aragao est positif sur l'ensemble. Trois portions ont été identifiées comme devant recevoir des mesures complémentaires, à savoir: Borgeaud Ouest et Est et la Grand-Rue Est. Ces trois endroits vont faire l'objet d'une étude afin de les rendre conformes afin de légaliser cette zone 30km/h. Le forum public «zone 30 km/h et de rencontre» se tiendra le 7 avril 2011 à 20h en la Salle communale avec différents intervenants.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes**: le 25 janvier, la Municipalité a rencontré celle de Prangins. Il a été évoqué, entre autre, le dossier relatif au cheminement piétonnier reliant Gland à Prangins. La Municipalité de Prangins a confirmé son intérêt pour voir se réaliser cet ouvrage et étudie plusieurs propositions permettant d'obtenir l'accord des parties concernées.
Le 14 février 2011, débutera la seconde phase des travaux de réfection du pont enjambant la Promenthouse pour une durée de 11 semaines environ. Comme lors de la première étape des feux seront installés permettant une circulation alternée sur cet ouvrage.
- **Eaux**: ayant obtenu les autorisations de la part des Services de l'Etat concernant l'exploitation d'une microturbine produisant de l'électricité via le réseau d'eau potable, les travaux de mise en oeuvre de l'installation dans le réservoir de Château Grillet se dérouleront les 29 et 30 mars 2011. Le remplacement des compteurs d'eau est dans sa phase finale. 40 compteurs sont encore à poser et les travaux programmés pour la semaine du 14 au 18 février 2011. Il sera procédé au relevé des compteurs, via le nouveau système, dès le 23 ou 24 février 2011 et le Conseil en sera informé.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 97 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable reliant la source du Montant au réservoir de Château Grillet, sous la RC 29d reliant Coinsins à Genolier.

- M. Schumacher, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Mawjee, président de la Commission des Finances, en l'absence du rapporteur M. Barioni, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et abstention signifiés, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 97 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable reliant la source du Montant au réservoir de Château Grillet, sous la RC 29d reliant Coinsins à Genolier, soit:

d'accorder le crédit de Fr. 115'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

6. Préavis municipal N° 98 relatif au postulat de Monsieur Michael Rohrer demandant d'étudier «L'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune».

- M. Meier, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Mawjee, président de la Commission des Finances, en l'absence du rapporteur M. Barioni, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Grandjean: *«c'est dans un esprit positif que le groupe GdG a pris connaissance des rapports des Commissions. Effectivement, c'est par solidarité avec la région, pour donner une suite à la décision du Conseil régional, pour sensibiliser la population à la nécessité d'adopter des modes de déplacements plus doux que plusieurs d'entre nous sont tentés d'accepter ce préavis. Néanmoins, nous avons de la peine à trouver des utilisateurs potentiels. A l'intérieur de la localité, les distances paraissent très courtes. Il faut vraiment que les points de départ et d'arrivée soient très, très proches des stations pour intéresser des utilisateurs. Ce mode de déplacement semble plutôt convenir pour des trajets plus longs, 3 à 5 km, entre des localités. Pour ce genre de trajet, il faut bien reconnaître que les déplacements à vélo entre Gland, Prangins, Nyon ne sont pas agréables. Là encore, nous avons de la peine à imaginer un grand nombre d'utilisateurs. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu une étude de marché préalable de la part du Conseil régional. (Mais c'est vrai que l'on reproche un trop grand nombre d'étude de la part du Conseil régional). Comme mentionné plus haut, c'est vraiment pour le message que nous aimerions transmettre que certains d'entre nous soutiendront ce projet, mais nous avons tout de même l'impression que nous construisons le téléski sans savoir s'il y aura de la neige et surtout avant que les pistes ne soient faites».*
- M. Hill: il y a eu de longues discussions à ce sujet et ce projet tient à cœur au Conseil régional. Le Conseil communal doit voter oui pour donner un signal fort à la région.
- M. Waeger: trouve que le groupe GdG donne un signal bizarre. L'on ne peut pas savoir l'impact qu'il y aura. Il est clair que les vélos seront utilisés lorsqu'ils seront là. En regardant de l'autre côté de nos frontières, l'on peut voir le succès de ces installations dans les villes françaises. Il faut aussi envisager d'améliorer les pistes cyclables, car il n'y en a pas. Il faut soutenir la réponse municipale.
- M. Chuffart: la ville de Nyon a mandaté l'Association Pro Vélo La Côte pour faire un état des lieux des pistes cyclables à Nyon. La Municipalité va-t-elle aller dans la même direction, afin que les déplacements puissent se faire en toute sécurité dans Gland?
- Mme Cl. Bovet: la Commission a estimé que les vélos ne sont pas nécessaires tant que la demande n'est pas là. Il faudra voir au moment où elle le sera. Par contre, il s'agit d'un signe fort dans la recherche du label énergie.
- M. Rohrer: le service des vélos est prévu en partant de la gare pour une distance de 1 à 3 km et non de 3 à 5 km et surtout pour les gens venant travailler à Gland et se déplaçant depuis la gare sur leur lieu de travail. En installant une station au Communet-Borgeaud, l'on donnera moins de

possibilité aux personnes pour descendre en voiture à la gare. Il faut donner à notre région un signe de ce que l'on veut faire dans notre commune au moment où l'on parle beaucoup de mobilité douce et de Cité de l'énergie et cette proposition est l'une des premières choses concrètes que l'on peut faire.

- M. Calabrese: le groupe GdG ne va pas à l'encontre des vélos et de la mobilité douce, il ne faut pas se méprendre sur l'intention. Pour qu'un réseau fonctionne bien, il faut un réseau assez dense. Il faut plus de postes pour déposer les vélos et ils manquent dans ce projet. Les projets allant sur Prangins ou jusqu'à Rolle ont un réel débouché et cela pourrait être intéressant. Le réseau de dépôts de vélos sera-t-il augmenté à terme, va-t-on ne rester qu'avec quelques stations ou en avoir un peu plus réparties sur la commune de Gland?
- M. Fargeon: il n'a pas encore été prévu pour le moment de discuter avec l'Association Pro Vélo. Pour rappel, des aménagements routiers ont déjà été faits: notamment en direction de la Falaise avec séparation piétons-vélos; le projet Communet-Borgeaud prévoit aussi une zone vélos-piétons séparée; une réflexion est menée avec vision de sécurité sur l'axe route de l'Etraz – route Suisse. Chaque fois que des opportunités se présentent, il est décidé de faire des changements.
- Mme Golaz: les communes de Prangins (décision le 22 mars) et Nyon (décision le 21 février) ont aussi déposé un préavis. Ce sont ces trois communes, plus le Conseil régional ainsi que des entreprises qui s'engagent dans ce projet. Les pendulaires sont d'abord le premier public-cible. Il existe aussi un autre potentiel, par exemple: les balades touristiques vers le musée de Prangins ou le débarcadère de Nyon. Un premier bilan sera fait avec les 12 premières stations, l'offre de base étant dimensionnée sur 24 stations. Chaque fois qu'un plan de quartier se développera, il faudrait songer à mettre une station et en tirer le bilan, ce qui se fera petit à petit.
- M. Rohrer: rappelle le principe du vélo libre-service: le vélo ne se garde pas chez soi, ce n'est pas le but et ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. 2 phases de développement sont prévues dans ce préavis, l'une cette année et l'autre plus tard. Souvent, il est critiqué de ne pas faire les choses ensemble; là, il y a la possibilité de le faire. Est-ce que la commune de Gland veut prendre la responsabilité de "torpiller" le projet régional si l'on refuse le préavis de ce soir?
- M. Ph. Martinet: le message GdG n'a pas été bien compris. Il y a là une étape à Fr. 70'000.-- qui ne pose pas de problème. Ce que demande le groupe, c'est qu'au terme de cette étape, un certain nombre de points soient documentés de manière plus substantielles. Selon M. Girardet, directeur de vélo-lib, souvent et c'est paradoxal, les infrastructures sont faites une fois que les stations ont été aménagées, parce que cela donne un peu plus de courage aux Autorités d'investir sur des aménagements cyclables. Si l'on se souvient, il y a plusieurs années que le Conseil a demandé qu'il y ait des tranches de crédits annuels pour améliorer régulièrement la sécurité des deux roues. L'on a de la peine à avoir un poste structuré et l'on apprend qu'un projet de mobilité douce, dormant dans les tiroirs, vient d'être découvert. Il est surpris que l'exigence de l'attente d'une étude de marché choque les gens. En se demandant qui cela pouvait bien intéresser, le GdG avait de la peine à trouver un public potentiel. Avec la proposition de M. Waeger pour la sécurité des vélos à la gare, la logique voudrait qu'un certain nombre de personnes prennent leur vélo sachant qu'elles le retrouveraient le soir, plutôt que des pendulaires ou des touristes qui auraient besoin de trouver un vélo. Ce principe est valable dans des grosses entreprises, il faut une masse de population et comparer ce qui est comparable, tout ça mérite une évaluation. Concernant l'argument Cité de l'énergie, il rappelle qu'il existe un plan d'investissement avec une capacité de financement de 40 Mio . A un moment, il arrivera de se demander s'il vaut mieux assainir de manière énergétique un bâtiment ou investir, ce qui représenterait quelques centaines de milliers de francs à terme, dans un réseau vélo-lib, s'il n'y a pas un vrai marché potentiel.
- M. Waeger: précise le fonctionnement de vélo-lib. Personne ne garde de vélo puisque au moyen d'une carte de crédit le montant est débité sur un compte. Si le vélo est rendu en mauvais état, sont alors débités 300 Euros.
- M. Chuffart: chaque personne intéressée doit s'acquitter d'un abonnement annuel d'inscription au réseau d'un montant d'au minimum de Fr. 35.-- selon le type de prestations choisies. Lors d'une location, la première demi-heure est gratuite puis, chaque heure, à partir de la demi-heure commencée, coûte Fr. 1.--. Cela ne serait pas intéressant pour les pendulaires, car en conservant le

vélo pendant la journée sur le lieu de travail, cette journée leur reviendrait à environ Fr. 10.--. Les distances entre la gare et leur lieu de travail étant faibles, ils s'y rendront à pied. L'autre solution serait pour aller à Prangins et à Nyon mais dans ce cas, les infrastructures cyclables actuelles font défaut.

- **M. Rohrer:** la comparaison avec des grandes villes comme Lyon ou Paris est déplacée, il faut regarder le développement au nord de l'Italie, où des villes de 5'000 à 6'000 habitants ont des stations et cela fonctionne. Gland a plus de 6'000 habitants et il y a la capacité de le faire. Par exemple, Medtronic à Morges a doublé sa station. Pour les pendulaires, le besoin est là, il en est persuadé.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 39 oui, 7 non et 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 98 relatif au postulat de Monsieur Michael Rohrer demandant d'étudier «L'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune», soit:

d'autoriser la Municipalité à réaliser ce projet et à prélever une somme de Fr. 70'000.- sur le «fonds communal pour le développement durable».

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal N° 99 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.

La séance est agendée le 9 février 2011 à 19h00 pour la Commission du Plan de zones.

- La discussion est ouverte.
- **M. Ph. Martinet:** la carte des zones non bâties jointe au préavis l'interpelle, ce d'autant que la Commission traitant du Plan directeur régional s'est déjà réunie et que les principes de ce Plan sont les mêmes que l'on a avec les différentes lois fédérales et cantonales sur l'aménagement du territoire. Le mot-clé est mitage du territoire. Aujourd'hui, l'on essaye de ne plus construire n'importe où et loin des tissus urbains ou transports publics. Il invite la Commission à, non pas prendre simplement article par article le règlement, mais à se poser les questions en amont de celui-ci. Ce jour, le Conseil d'Etat a mis à disposition de toutes les communes un magnifique matériel pour analyser les plans sur et hors les zones à bâtir. Même à l'occasion d'un simple plan de quartier l'on peut remettre fondamentalement en question l'idée de construire à cet endroit. Ce PPA date de 1984, la loi fédérale dit que les planifications sont pour 15 ans. Depuis 1984, toutes les recommandations en matière d'aménagement ont changé, donc la philosophie que l'on avait à l'époque de dire de se mettre un peu n'importe où au bord du lac est finie, elle est nettement reconsidérée. Dans la documentation du Conseil d'Etat, à propos du non-classement, il est dit qu'il ne faut pas oublier que de nombreux plans d'affectation établis après l'entrée en vigueur de la LAT en 1980 ne sont pas conformes. Dans ces cas, c'est la jurisprudence du Tribunal fédéral pour le non-classement qui s'applique et il ne donne, en principe, pas lieu à indemnisation. Il faut reconsidérer fondamentalement l'idée même de laisser construire des villas de plus de 300m² au sol dans cet endroit merveilleux. Il remet au président de la Commission du Plan de zones une synthèse de ses recherches afin qu'elle puisse aborder et se poser toutes les questions.
- **M. Favez:** partage les remarques de M. Martinet. Le cheminement piétonnier au bord des rives du lac avait été refusé une première fois par le Conseil communal. Il constate que le nouveau propriétaire a fait des efforts pour accepter que ce cheminement piétonnier passe au nord de la parcelle. Ce passage est justifié au nord et non près du lac par le fait que c'est une réserve naturelle, semble-t-il. Que cela soit une réserve n'empêche absolument pas la construction de ces villas de luxe, n'empêche pas la construction et la réalisation d'installations sportives et ne dérange pas; mais pour construire un cheminement piétonnier à disposition de la population glandoise alors

là, cela ne devient plus possible. Il invite la Commission à se pencher sur un autre cheminement que celui prévu et indiqué en page 3, il pense que l'on peut très bien faire passer ce cheminement le long de cette propriété, descendre au sud de la zone à bâtir de manière à se rapprocher très sensiblement du lac.

- Le président demande s'il s'agit bien de la mise à l'enquête de 2007. Il lui est répondu par l'affirmative.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Préavis municipal N° 100 relatif à l'adoption du «Plan directeur régional du District de Nyon (PRDN) - volet stratégique».

Le président rappelle que la Commission technique de 7 membres avait déjà été désignée lors du Conseil communal du 16 décembre, à savoir:

Premier membre: Martinet Philippe, GdG. *Membres:* Amado Ribero Marco Fulvio, GdG, - Richard Daniel, GdG – de Hadeln Moritz, soc – Petraglio Sara, soc – Girod Christine, rad – Swierkosz Marek, lib.

+ la Commission du Plan de zones

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: a les mêmes inquiétudes que pour le préavis précédent concernant ce Plan directeur régional. Il ne comprend pas la manière dont est abordée la problématique du cheminement piétonnier au bord du lac qui dépend d'un Plan directeur cantonal dont les objectifs devraient se retrouver dans un Plan directeur régional et regrette le laxisme du Canton sur le plan régional. Il invite la Commission à se pencher sur ce sujet qui est présenté avec des ouvertures paysagères en direction du lac, au-dessus des grandes propriétés. La volonté cantonale clairement exprimée de faire un cheminement piétonnier le long de l'ensemble des rives du lac ne figure pas dans ce plan et c'est regrettable.
- M. Calabrese: dans un premier temps, il avait été dit que la Commission du Plan de zones ne statuerait pas sur ce préavis. La Commission technique a été nommée et a déjà travaillé sur le sujet. Quelle est la position du bureau vu l'importance du sujet?
- M. Genoud: il est vrai que les documents avaient été adressés aux deux commissions, car il avait été envisagé de travailler avec elles. Convoquer la Commission du Plan de zones ferait double emploi et prendrait du temps alors que les points stratégiques ont été abordés avec la Commission technique qui a déjà bien avancé dans son rapport. N'avoir qu'une Commission n'est pas un obstacle pour la Municipalité et il n'est pas nécessaire de convoquer la Commission du Plan de zones.

Après discussion et confirmation des membres de la Commission du Plan de zones, le Président décide que seule la Commission technique siégerait sur cet objet.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que des familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs».

- M. Tacheron, 1^{er} membre, lit, en l'absence du rapporteur, les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Favez.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: relève le très bon rapport complétant autant que possible la réponse lacunaire de la Municipalité sur la problématique des tarifs du réseau des Toblerones. Ce rapport met aussi en

évidence certaines difficultés auxquelles la Commission a été confrontée, n'ayant pu étudier dans les détails cette nouvelle politique tarifaire. C'est une impression générale qui s'est dégagée des documents présentés et l'on peut reconnaître qu'elle est plutôt positive car allant dans le bon sens grâce notamment aux rabais pour les fratries. Il faut se réjouir que le Conseil intercommunal ait accepté les nouveaux tarifs, premier pas vers des tarifs économiquement supportables. Les documents présentés ont aussi mis en évidence un élément inquiétant: très peu de familles ayant un revenu inférieur à 5'000.- Fr. utilisent le réseau, illustrant ainsi un problème restant à résoudre pour cette nouvelle politique tarifaire. Il prend note des déclarations du syndic disant vouloir instaurer une politique tarifaire dynamique avec une révision chaque année et il y sera attentif.

- M. Rohrer: signale que les nouveaux tarifs sont déjà mis sur le site du RAT.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que des familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs».

Après une interruption de séance décidée par le président, les débats reprennent.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement.

Pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Mayer David, GdG. *Membres*: Huguet Gérard, GdG, - Gabriel Charlotte, soc. – Chitra Emilie, rad. – Labouchère Catherine, lib.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christine Girod & Consorts intitulée «Nouvelle loi sur la police: quelle est la position de la Municipalité?».

Le président demande à Mme Girod si elle est satisfaite de la réponse.

- Mme Girod: répond par l'affirmative et remercie la Municipalité pour ses réponses. Elle l'invite à continuer de surveiller de près l'évolution ainsi que l'issue qui sera donnée à ces contrats de prestation.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: lors du budget voté en 2011, il y était inscrit 2 postes supplémentaires de gendarmerie. L'on a appris par la suite que ces 2 postes étaient loin d'être assurés. Qu'en est-il et vont-ils être réalisés?
- M. Cretegnny: les 2 postes ont pour l'instant été refusés, car pendant le processus de réforme policière, Mme de Quattro ne peut pas aller dans le sens: d'une part, dénoncer les contrats de prestation à la fin 2011 et d'autre part, en même temps, engager des nouveaux postes de contrats de prestation. Actuellement, des synergies ont été trouvées entre les différents postes de la Côte au niveau de la gendarmerie afin d'assurer des patrouilles supplémentaires de nuit qui sont organisées chaque fois avec des doublons entre Gland et Rolle, Gland et Nyon, Gland et Coppet et qui font une partie du travail. Pour le moment, ce n'est pas satisfaisant. Ce qui était souhaité était un effort de l'Etat dans le cadre des programmes de prestation. Le projet de loi actuel ne parle plus de contrats de prestation. Le résultat de la concertation est unanime à demander le retour du contrat de

prestation et les discussions vont dans le sens d'un retour - entre guillemets – de ce contrat.

MM. Botteron, chef de la gendarmerie et Etter, chef de la réforme policière seront reçus le 7 février afin de leur poser toutes les questions, voir où vont les contrats de prestation. Quel sens sera donné dans la nouvelle mouture de la loi aux niveaux de ces contrats de prestation? La Municipalité suit et espère pouvoir communiquer rapidement des informations.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Interpellation de M. David Mayer «Pour que nos élus puissent être formés sans être déformés par les dossiers communaux».

Le président passe la parole à M. Mayer pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Creteigny: signale que des études ont été faites pour que syndics et municipaux puissent bénéficier de cours lors de la nouvelle législature leur permettant d'exercer rapidement leurs charges. La Municipalité va étudier cette proposition, voir ce qu'il est possible de faire et répondra lors du prochain Conseil.
- Mme Labouchère: c'est notamment aussi le rôle des partis que de former les gens à participer à la vie citoyenne en leur expliquant comment cela se passe. Plusieurs possibilités et séances d'informations existent, via les partis.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Interpellation du groupe GdG, représenté par Mme Line Gilliard «Concernant un éventuel futur Centre commercial à la place du Supermarché COOP à Vich».

Le président passe la parole à Mme Gilliard pour le développement de l'interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Creteigny: la Municipalité répondra lors du prochain Conseil.
- M. Ph. Martinet: le tunnel sous l'autoroute permettant aux piétons d'arriver directement au Centre n'est pas prévu dans la mise à l'enquête. Les aménagements des transports publics pour y accéder, il n'y en n'a pas vraiment et tout ce qui est aménagements de la route de l'Etraz, non plus. En terme de mobilité, ce projet est une vraie catastrophe. Une résolution votée est-elle possible après avoir entendu la réponse de la Municipalité ou est-il possible d'en déposer une, sine die? Le président répond qu'il faut attendre la réponse de la Municipalité.
- Mme Favez: la Municipalité de Vich s'étant opposée au projet du Commune-Borgeaud à cause de la circulation dans ce secteur, peut-on envisager que la Municipalité de Gland s'oppose à ce projet?
- M. Grandjean: cette mise à l'enquête vient au moment où sur nos tables se trouve le Plan directeur régional du district de Nyon qui a un objectif stratégique avec des activités sociales, économiques, préconisant des mesures favorisant des marchés de proximité, générateurs de mixité. Ce Centre va à l'encontre de cela. Tant au niveau cantonal que communal, il faut tout faire pour s'y opposer.
- Mme Favez: l'opposition doit de faire dans un temps relativement court et cela risque d'être trop tard la prochaine fois.
- M. Genoud: la Municipalité statuera lors de sa prochaine réunion afin d'avoir une position claire et nette, elle fera attention de ne pas laisser passer le délai de l'enquête publique. Au niveau du schéma directeur IC, ce projet a déjà été évalué dans le cadre du groupe d'études et il existe pas mal d'effets négatifs à ce sujet-là. La Municipalité est intéressée à voir comment vont se développer les commerces surtout à l'intérieur de la localité, mais pas en périphérie.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Divers + propositions individuelles

• **M. Chuffart:** *«Le 19 janvier, le Tribunal cantonal a réuni les parties concernées par mon recours et celui de la commune de Vich contre le PPA Communet-Borgeaud. Ayant obtenu depuis le dépôt de mon recours, entre autre, une garantie de la Municipalité, confirmée lors de cette audience, que les camions de plus de 3,5 T impliqués dans la réalisation de ce nouvel Eco-quartier auront une interdiction de circuler dans la zone 30 adjacente, une des causes de ce recours devenait caduque.*

Pour cette raison, j'ai indiqué au Tribunal que je retirais mon recours pour ne plus faire obstacle au début des travaux, démontrant ainsi mon désir de voir la réalisation rapide des appartements à loyer modéré prévus dans ce quartier, sans que leur réalisation ne se fasse au détriment du maintien de la qualité de vie des résidents actuels de cette zone, une inspiration légitime pour ceux-ci, mais apparemment secondaire pour une partie de ce Conseil.

Malheureusement, mes craintes concernant la circulation des voitures de moins de 3,5 t à la rue du Borgeaud se sont renforcées depuis le dépôt de mon recours. En effet, lors de cette audience, j'ai appris qu'il était envisagé, afin de décharger Vich d'une partie des nuisances du trafic de transit, de dévier une partie importante du trafic entre Begnins et Vich par la RC 32d rejoignant la route de l'Etraz aux frontières de la commune de Luins. Une telle mesure aura, sans doute aucun, une influence négative sur le trafic, déjà important aux heures de pointe, sur cette route en direction de l'embranchement autoroutier. De plus, nous avons pu lire récemment dans la presse que la Coop allait investir près de 80 millions dans un nouveau centre comprenant entre autre un parking pour environ 650 voitures !

Etant déjà des plus sceptiques concernant l'affirmation de la Municipalité sur l'utilisation de la route de l'Etraz par une grande partie du trafic engendré par le nouvel éco-quartier, mon scepticisme se trouve renforcé par cette possibilité de déviation et la réalisation de ce nouveau centre. Le trajet non seulement le plus direct, mais également le plus rapide, pour gagner l'autoroute passant par la rue du Borgeaud, je suis de plus en plus convaincu qu'une très grande partie des 1'500 mouvements journaliers de véhicules engendrés par ce quartier empruntera cette artère, déjà passablement surchargée à certains moments de la journée.

Pour conclure, j'émet le vœu que notre future nouvelle Municipalité tiendra les engagements de l'ancienne, qui, à plusieurs reprises, a affirmé que le nouvel éco-quartier n'engendrerait aucun trafic supplémentaire dans le centre ville. A ce sujet, j'aurais apprécié pouvoir prendre connaissance du rapport de l'état des lieux de la zone 30, dû depuis longtemps. J'aurais apprécié que la Municipalité démontre le même engagement pour l'établissement de ce rapport que celui démontré pour la justification de la zone 20 à la place de la Gare. Les mesures de corrections nécessaires auraient ainsi pu être prises et mises en vigueur avant le début imminent des travaux de ce nouveau quartier».

• **M. Creteigny:** le Centre COOP n'est pas encore fait et il n'est pas dit que la Municipalité accorde le permis de construire. La déviation prévue par Gland-Begnins est un projet pas du tout encore avalisé, ni par les Services concernés, ni par les communes concernées par ce tracé. Une concertation doit se faire pour essayer de trouver un meilleur cheminement, cela prendra du temps. La division du trafic par rapport au carrefour de la Bichette se fera différemment entre un chemin et un rond-point pour arriver au même point, cela n'implique pas plus de circulation mis à part peut-être sur 200m. Le carrefour devra un jour être réalisé et ce projet est traité au niveau régional.

• **M. Favez:** revient sur la problématique des rives du lac pour se réjouir de la détermination prise et envoyée par la Municipalité par l'intermédiaire de son représentant juridique sur l'affaire de la propriété de la Tourangelle. Dans un premier temps, la Municipalité ne souhaitait pas aller dans le sens de la volonté du Conseil communal pour demander l'assujettissement d'une prolongation d'un renouvellement d'une concession afin obtenir un droit de passage sur cette propriété. Un recours a été déposé. Maintenant, avec des arguments forts, la détermination de la Commune et du Canton va dans le sens demandé par le Conseil pour aboutir à quelque chose, il l'espère, allant dans le sens de l'intérêt public.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les Conseillers pour la qualité des débats.
Il rappelle le souper de soutien à notre jeunesse, le 5 février et la votation fédérale du 13 février.
Le président clôt la séance tout en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 10 mars 2011 à 19 h30.

La séance est levée. Il est 21 h28.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron

Annexes:

Interpellation de M. David Mayer «Pour que nos élus puissent être formés sans être déformés par les dossiers communaux».

Interpellation du groupe GdG, représenté par Mme Gilliand, «Concernant un éventuel futur Centre commercial à la place du Supermarché COOP à Vich».